

« On veut de s sanctions pour les clients »

« C'est une politique plus digne que de tolérer que des êtres humains soient exploités dans les conditions terribles que l'on sait » **Claude MONIQUET**

90 % de la traite des êtres humains en Europe concerne la prostitution.

Le Conseil de Femmes présente une étude pour souligner le lien entre crime organisé et prostitution. Pour casser ce lien il faut réduire la demande et donc sanctionner les clients, plaide l'organisation.

● **Alain WOLWERTZ**

C'est une étude fouillée qui fait le point sur les liens entre le crime organisé et la prostitution qu'a réalisée Claude Moniquet et son centre d'étude sur la sécurité (European Strategic Intelligence and Security Center). Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique (CFFB) qui l'a commandée compte bien désormais en faire « un outil de lobbying auprès du monde politique », indique sa présidente Viviane Teitelbaum qui est par ailleurs elle-même députée au parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Des études sur le phénomène de la prostitution il y en a déjà eu par le passé et d'autres sont en cours. Notamment celle très attendue sur la prostitution estudiantine à Bruxelles qu'a commandée la ministre bruxelloise en charge de l'Action sociale et de la Famille, Céline Fremault.

« Mais notre souhait était de faire une étude concernant le crime orga-

« Lutter contre la prostitution c'est donc lutter contre le crime organisé. Car l'une nourrit l'autre. »

nisé qui est derrière la prostitution, indique Viviane Teitelbaum. Ce lien entre la traite des êtres humains et la prostitution n'est pas fait assez souvent. Or, 90 % de la traite des êtres humains en Europe c'est de la prostitution, avec des femmes dans 95 % des cas. »

Avec derrière, avance le CFFB, des enjeux économiques faramineux. « Lutter contre la prostitution c'est donc lutter contre le crime organisé. Car l'une nourrit l'autre. »

Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique compte dès lors bien revenir à la charge sur le monde politique afin d'obtenir des avancées significatives.

En premier lieu avec une modification de la législation qui permettrait de pénaliser la clientèle.

« Clairement, on veut des sanctions pour les clients », insiste la présidente du Conseil des Femmes Francophones de Belgique.

Pour Claude Moniquet, c'est effectivement avec des sanctions significatives pour les clients que l'on pourra « jouer sur la demande » et donc réduire les rentrées financières du crime organisé qui propose l'offre. Et ce même s'il y aura sans doute dans un premier temps un effet sur une prostitution plus cachée.

C'est pourquoi cette pénalisation du client devrait s'accompagner, avance l'étude, d'une répression plus forte du crime organisé pour ces activités (le proxénétisme est moins durement sanctionné que le trafic de drogue par exemple) ainsi que d'une politique sociale d'accompagnement des femmes qui veulent quitter la prostitution ainsi que de leur famille qui sont souvent prises en otages par les proxénètes.

« C'est une politique complexe, qui demande du courage et des moyens, note Claude Moniquet. Mais c'est une politique plus digne que de tolérer que des êtres humains soient exploités dans les conditions terribles que l'on sait. » ■

CRIME ORGANISÉ Le combattre via la prostitution

La vision « romantique » de la prostituée qui travaille à son compte et choisit ses clients ne tient pas ou plus la route à notre époque, souligne l'étude. La prostitution c'est l'affaire du crime organisé.

« On estime qu'entre 700 000 et deux millions de personnes sont, chaque année, victimes de la traite des êtres humains. Et environ 90 % des victimes sont trafiquées dans un but d'exploit-

ation sexuelle. »

Ces réseaux de traite se caractérisent par des méthodes de recrutement puis de « dressage » des filles extrêmement violentes : coups, viols à répétition, séquestration, addiction forcée...

Quant à la gestion des revenus générés par les activités des filles, entre 75 et 90 % sont confisqués par les organisations criminelles, avance aussi l'étude.

Une manne financière (des dizaines milliards d'euros en Europe, selon une estimation basée sur plusieurs pays) qui est en partie investie dans une économie légale qui permet de protéger les bénéficiaires mais aussi d'alimenter le système de traite des êtres humains lui-même. Les organisations criminelles seraient ainsi très impliquées dans les secteurs des agences de voyages, du transport et des agen-

ces de placements, d'intérim et de mannequinat. Des coutures et des moyens logistiques pour acheminer et restituer leur « bétail » humain. Pour le Conseil des Femmes, lutter contre la prostitution est donc un prérequis pour porter des coups efficaces au crime organisé. ■

PROSTITUTION ET TERRORISME

Quand la prostitution finance les djihadistes

En 2015, l'Office européen de police Europol mettait en garde contre les liens toujours plus étroits entre les groupes terroristes et les organisations criminelles. Deux filières qui collaboreraient de plus en plus lorsqu'il s'agit de blanchiment d'argent, trafic ou falsification de passeports.

L'étude présentée par le Conseil des Femmes Francophones de Belgique y ajoute

celui de la traite des êtres humains, donc la prostitution.

Le centre pour les droits civiques et des minorités, une ONG britannique avait déjà révélé dans un rapport sur la situation humanitaire en Irak l'existence de véritables réseaux de prostitution pour les djihadistes mis en place avec des jeunes femmes irakiennes kidnappées. Mais à la recherche de

toute source de financement, les réseaux terroristes copient aussi les pratiques des organisations criminelles qu'ils fréquentent.

Et de donner en exemple l'arrestation de membres de l'État islamique qui, en 2015, acheminaient vers la Turquie des jeunes femmes irakiennes et syriennes pour les revendre 20 000 dollars par tête à des

réseaux criminels locaux.

Selon certains témoignages, avance Claude Moniquet, des volontaires européens ayant rejoint Daesh et issus du milieu criminel auraient mis sur pied en Syrie et en Irak des bordels où sont exploitées des filles non-musulmanes. ■

LÉGALISATION Le crime organisé s'y adapte

« Avant de faire cette étude j'étais plutôt favorable à la légalisation de la prostitution, concède Claude Moniquet. Mais ce travail m'a rappelé que la prostitution n'est jamais un acte librement voulu et que la légalisation ne fait pas disparaître le crime organisé. »

L'étude avance ainsi plusieurs exemples de pays où une légalisation a été mise en place.

Ainsi, en Grèce, si un millier de femmes exercent la prostitution en étant déclarées et dans un système encadré, 20 000 à 40 000 prostituées restent hors du système et sont le plus souvent victimes de trafic.

En Allemagne la prostitution est aussi légale et encadrée. Notamment dans les Eros center. Mais dans un pays où 60 % des 400 000 prostituées sont des immi-

grées, 250 000 filles travaillent en dehors de tout cadre légal.

Aux Pays-Bas, où jusque dans les années 70 l'essentiel (95 %) des prostituées étaient néerlandaises, aujourd'hui 80 % sont étrangères, dont 60 % sans statut social ni légal.

Pour l'auteur de l'étude, une légalisation ne fait donc que modifier la nature du travail des proxénètes, qui

s'adaptent notamment en "important" des filles.

A contrario, l'étude cite la France, « pays abolitionniste » où il y aurait 30 % de prostituées en moins qu'en Belgique, deux fois moins qu'aux Pays-Bas (4 fois moins peuplé) et 20 fois moins qu'en Allemagne. ■

Les communes sont-elles proxénètes ?

Taxer l'activité rend-il les communes complices de proxénétisme ? À moins que l'argent ne serve aux victimes, dit le Conseil des femmes.

Les communes où sont situés des bars à filles tirent un revenu parfois non négligeable de ces activités, via des taxes diverses (sur la vitrine, sur le débit de boissons...). Pour le Conseil des femmes on peut y voir une forme de proxénétisme de la part des communes concernées.

« *Mais c'est plus complexe que cela, note Claude Monique. Ne pas taxer pourrait aussi être vu comme une forme de prime au crime organisé. Reverser le montant de cette taxation à des associations qui luttent contre la prostitution, par exemple, serait sans doute la seule position, déjà discutable mais di-*

gne, à adopter. »

Ixelles bon exemple, Seraing le mauvais ?

À Ixelles, où Viviane Teitelbaum est échevine, depuis trois ans les recettes de la taxation des immeubles de prostitution est ainsi versée dans un fond qui alimentera des actions pour aider les femmes victimes de violences (y compris les prostituées) à trouver un logement. Après trois ans, ce fond détient + - 300 000 € et devrait permettre de lancer bientôt le projet de deux logements.

Un exemple à suivre ? En

tout cas à l'opposé de la politique que veut mettre en place la ville de Seraing avec son projet d'Eros center, dénonce le Conseil des femmes.

« *Avec ce projet d'Eros center c'est clairement une commune proxénète* », dénonce la présidente du Conseil des femmes. Indiquant son association a d'ailleurs été alertée par des prostituées qui exercent déjà à Seraing et qui sont contre ce projet.

Une location de local de 250 à 300 € par semaine pour des journées de 8 heures, les prostituées indépendantes ne pourront pas se la payer. Et ce sont donc

les filles qui dépendent de réseaux, donc du crime organisé, qui vont y aller et leur faire concurrence, argumente-t-on au Conseil des femmes. Avec au passage la commune qui en tirera de substantiel profit, même si depuis une ASBL a été créée pour gérer ce projet d'Eros center.

Quoi qu'il en soit, le Conseil des femmes se dit toujours mobilisé pour s'opposer au projet. Y compris avec l'option déjà brandie d'un recours au Conseil d'État. ■

A.W.